

## **Déclaration liminaire de la FDSU au CNAS du 8 décembre 2005.**

Nous sommes réunis pour ce 2<sup>ème</sup> et dernier CNAS de l'année 2005, afin de débattre de deux sujets ô combien importants :

- le projet de budget de l'action sociale pour 2006,
- le futur mode de gestion des prestations d'action sociale.

Ce débat se produit dans un contexte particulièrement difficile au Minéfi depuis plus d'un an, et vous n'ignorez pas que les agents ont montré massivement à plusieurs reprises leur mécontentement :

les agents se trouvent de plus en plus confrontés à une dégradation de leurs conditions de travail du fait de l'empilement des réformes, des transferts ou des disparitions de missions, des restructurations des services et des sites, des suppressions d'emplois. Sur ce dernier point, le Minéfi par ailleurs laboratoire permanent de la réforme de l'Etat, est exemplaire en absorbant près de la moitié des suppressions d'emplois dans la Fonction Publique.

Les ministres qui se succèdent à Bercy ne cessent de mettre en avant une ambition de réforme qui s'accompagne d'une ambition sociale. Mais où est donc passée cette ambition sociale ?

Les agents continuent à subir des pertes constantes de pouvoir d'achat et les efforts consentis ne sont pas reconnus, bien au contraire ; la mise en place d'un nouveau système de notation selon lequel seulement 20 % d'agents sont méritants, la dictature des indicateurs et les contrats de performance ne font qu'accroître la pression hiérarchique, et engendrent des tensions quotidiennes entre les agents.

A ce jour, l'ambition sociale, pour les agents, se traduit par un mal-être grandissant au travail, du stress, des difficultés financières et un recours aux services sociaux, les rapports des assistants de service social le confirment.

D'ailleurs le projet de budget que vous nous présentez, consacre une part croissante aux aides et secours, et au financement de conseillers en économie sociale et familiale.

Aujourd'hui, vous nous proposez un budget d'action sociale pour 2006, en augmentation de 0,8% par rapport au prévisionnel 2005.

Vous ne serez pas étonné si nous vous annonçons que pour la FDSU, ce budget n'est pas satisfaisant. Il ne répond nullement à l'ambition sociale affichée par le Ministre : + 0,8 % d'augmentation alors que l'inflation pour 2005 est de 1,9 %, le compte n'y est pas !

De plus, ce budget en soi-disant augmentation comporte la fameuse mesure nouvelle d'un million d'euros unilatéralement décidée par le Ministre et affectée aux aides et prêts aux logements.

Un budget affecté enlève au CNAS toute la maîtrise des sommes en cause, ce qui traduit, s'il fallait encore le démontrer, le niveau du dialogue social au sein de ce ministère.

En fait ce million d'euros masque la diminution du budget de l'action sociale et il est révélateur de l'ambition sociale réelle du Ministre. Alors bien évidemment, ce budget ne nous satisfait pas, car il ne répondra pas aux besoins sociaux des agents.

Vous allez nous demander de nous déterminer sur la répartition des différents postes de ce budget : l'exercice est un peu difficile dans la mesure où les comptes et les bilans des 4 associations de gestion des prestations d'action sociale ne nous ont pas été présentés, mais je ne doute pas que vous nous apporterez toute précision utile en cours de séance.

Sans entrer dans le détail du budget proposé dont nous discuterons au cours de cette réunion, quelques remarques néanmoins sur les prestations :

S'agissant de la **restauration**, poste sur lequel des investissements sont prévus, nous avons demandé à plusieurs reprises qu'un état des lieux et un bilan soit effectué, lors de groupes de travail, sur les structures existantes, celles à supprimer ou à créer suivant les évolutions des services, sur les travaux d'entretien et de réparations à prévoir pour les années futures.

La restauration collective étant une de vos priorités, il nous paraît essentiel d'avoir toute la transparence et la prospective sur ce dossier, et nous voudrions connaître votre réponse à notre demande.

Nous effectuons une demande similaire en matière de **logements**.

En effet, compte tenu des réformes de structures, des transferts de missions, des regroupements de services, des évolutions démographiques liées à des départs en retraite et à de nouveaux recrutements, et des coûts de l'immobilier sur l'ensemble du territoire, il est fortement probable que les besoins en logements ne peuvent que croître et pas seulement en région parisienne. Une bonne gestion de ce dossier, c'est savoir prévoir les besoins sur le moyen terme et la GPEEC, qui relève de la compétence de la DPMA, doit pouvoir nous y aider. Là encore, nous demandons des groupes de travail afin de déterminer au mieux les besoins pour adapter nos prestations car pour nous, les décisions du Ministre et les réservations prévues ne sont qu'un palliatif à la misère de ce dossier.

Quant au dossier des **crèches et gardes d'enfants**, force est de constater, une fois de plus, qu'il ne pèse pas lourd dans le budget proposé. On se contente de faire fonctionner l'existant, sans plus. Pour notre organisation syndicale, nous ne pourrions partager votre approche de ce sujet.

C'est un dossier social à part entière, qui préoccupe tous les jeunes agents de ce ministère, et il y en aura de plus en plus. Certes, vous allez nous faire observer qu'en bon comptable des deniers publics, ce qui vous honore, vous ne pouvez faire qu'avec le budget qui vous est alloué ! Mais quand même !

Bien sûr, les agents trouvent toujours, souvent au prix d'un véritable parcours du combattant, des solutions, en passant par le congé parental ou le temps partiel, ce qui n'améliore pas leur situation financière.

Nous réclamons donc un véritable débat sur ce dossier, remarque étant faite qu'à priori, pour la fonction publique, une véritable impulsion de la part des administrations doit être exercée dans ce domaine.

Mais nous aurons l'occasion d'y revenir plus longuement au cours de ce CNAS.

S'agissant du 2<sup>ème</sup> point important de l'ordre du jour, **les modes de gestion des prestations sociales**, une réflexion également.

Tout d'abord, comme nous l'avons souligné lors des groupes de travail, nous aurions aimé avoir de votre part une présentation écrite des 3 différents modes de gestion préconisés par la Haute assemblée, avec leurs avantages et leurs inconvénients, mais vous avez d'emblée décidé que le modèle associatif était le meilleur, dont acte !

Nous restons quant à nous dubitatif sur la sécurisation du modèle qui sera mis en place et nous ne pouvons que souligner l'absence de volonté politique de nos ministres sur la gestion des prestations d'action sociale. Depuis un an nous réfléchissons sur un moyen de sécuriser notre système, pour combien de temps sera-t-il sécurisé quand on voit par exemple le sort réservé à la protection sociale complémentaire des agents au travers du système solidaire que constituent les mutuelles ?

Une simple remarque : la loi de février 2005 sur l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, avec la mise en place du FIPH, a explicitement prévu la gestion dudit fonds, au plan national comme au plan local, au travers d'un établissement public sous tutelle de l'Etat. Cela démontre à l'évidence que quand la volonté et les choix politiques existent, les structures sécurisées existent !

Mais sur ce sujet aussi, nous aurons l'occasion d'en discuter plus longuement.

En conclusion, si le Minéfi se veut exemplaire en matière de réforme de l'Etat et de suppression d'emplois, nous aurions aimé qu'il le soit également dans la concrétisation de son ambition sociale.